

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BATIPLACEMENT MultiCompte OPC.

Assureur : SMAvie BTP.

Identifiant unique du produit (IUP) : 188002.

Site internet : www.groupe-sma.fr. Appelez le 00 33 1 40 59 70 00 pour de plus amples informations.

SMAvie BTP est placée sous le contrôle de : l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) sise 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09.

Date de production du document d'informations clés : 16 novembre 2022.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type :

BATIPLACEMENT MultiCompte OPC est un contrat collectif de capitalisation nominatif multisupport à adhésion facultative souscrit par l'association GPBF (Groupement de Prévoyance des Bâisseurs de France). Le contrat comporte comme supports d'investissement :

- des supports en unités de compte. Ces supports présentent un risque de perte en capital et sont sujets à des fluctuations à la hausse et à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.
- un support en euros à capital garanti net de frais de gestion et brut de prélèvements fiscaux et sociaux.

Les garanties du contrat sont exprimées en euros et/ou en unités de compte. Les informations relatives aux supports d'investissement sont consultables sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante www.groupe-sma.fr.

Investisseurs de détail visés :

Personne morale souhaitant placer ou investir sur des supports appropriés à ses objectifs pour se constituer un capital dans un cadre fiscal spécifique. Les informations relatives aux supports d'investissement sont consultables sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante www.groupe-sma.fr.

Objectifs :

a) Objectif patrimonial

Le contrat BATIPLACEMENT MultiCompte OPC permet à l'adhérent de bénéficier d'un capital, au terme de l'adhésion ou durant la période de prorogation automatique, en contrepartie du versement de cotisation(s).

b) Objectif financier

Le capital peut être investi dans des supports d'investissement. L'évolution du capital dépend du rendement des supports d'investissement sous-jacents sélectionnés par l'adhérent.

Avantages et coûts du produit – fonctionnement et caractéristiques :

Le contrat, d'une durée de 15 ans prorogeable annuellement de façon tacite, garantit en contrepartie d'une cotisation initiale, de cotisations complémentaires et/ou programmées le paiement d'un capital ou d'une rente à l'adhérent au terme du contrat. Il comporte une faculté de rachat total ou partiel. Chaque cotisation nette sur le support en euros se capitalise selon des règles de valorisation définies dans la notice d'information du contrat et bénéficie d'une garantie en capital à tout moment. Les unités de compte sont présentées dans un tableau figurant dans l'annexe à la notice d'information du contrat et intitulé « Caractéristiques principales des supports financiers en unités de compte ». Le nombre d'unités de compte acquises lors d'une souscription est obtenu en divisant les cotisations investies nettes de frais par la valeur liquidative du support représentatif de l'unité de compte.

Le contrat comporte une garantie de fidélité correspondant à la participation aux bénéfices afférente aux 12 premiers mois attribuée à chaque opération d'investissement effectuée sur la garantie exprimée en euros.

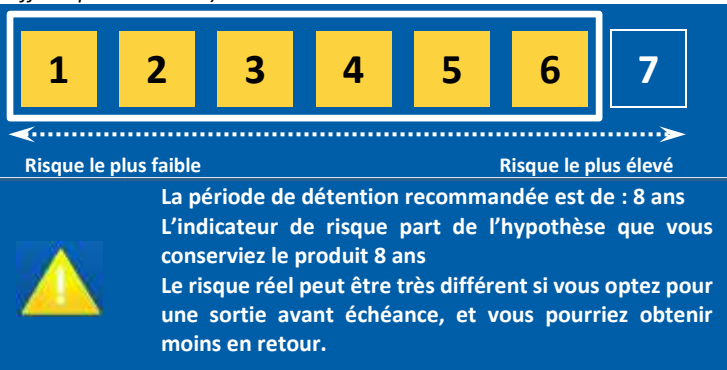
Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 0,84% par an du montant net investi soit au maximum 84 € par an pour une prime nette de 10 000 €. Ces frais couvrent l'ensemble des garanties du produit. Les coûts d'assurance sont inclus dans les « coûts totaux » et « autres coûts permanents » présentés dans la section « que va me coûter cet investissement ».

En cas de rachat partiel ou rachat total demandé avant le terme de la quatrième année qui suit chaque opération d'investissement effectuée sur le support en euros, la garantie de fidélité correspondant à ces opérations est perdue.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

(Eventail des classes de risque de tous les supports d'investissement offerts par le contrat)



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. *

Nous avons classé ce produit dans une classe de risque allant de 1 à 6 sur 7, qui va de « la classe de risque la plus basse » à « une classe de risque élevée ». *

L'indicateur ci-contre indique l'éventail des classes de risque des supports d'investissement proposés dans le cadre du contrat BATIPLACEMENT MultiCompte OPC.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement. *

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si SMAvie BTP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection. *

Performances

Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction du support d'investissement sélectionné par le souscripteur. Les performances des sommes placées ou investies sur le contrat BATIPLACEMENT MultiCompte OPC dépendent strictement des montants investis dans chacun des supports d'investissements que vous sélectionnerez. Les informations relatives à chaque support d'investissement sont consultables sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante www.groupe-sma.fr.

Que se passe-t-il si SMAvie BTP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Dans l'hypothèse où SMAvie BTP, ne serait pas en mesure de faire face à ses engagements, le Fonds de Garantie des Assurances de Personnes (FGAP) a pour objet de préserver les droits des assurés, des souscripteurs, des adhérents et des bénéficiaires de contrats d'assurance vie, et/ou de capitalisation.

Le plafond de l'indemnisation versée par le Fonds de garantie est applicable par assuré, souscripteur ou bénéficiaire du contrat, quel que soit le nombre des contrats souscrits auprès d'une même société.

L'indemnisation du Fonds de garantie vient en complément des sommes provenant de la réalisation des actifs sous la responsabilité de l'ACPR.

Ce plafond d'indemnisation garanti par le Fonds de garantie est de 70 000 €.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY)** montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. *

SMAvie BTP prélève deux catégories de frais :

- des frais de souscription
- des frais de gestion des actifs et du contrat.

Aucuns frais ne sont prélevés en cas de rachat partiel ou total en capital.

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit.

**Reduction In Yield

Coûts au fil du temps

Investissement de 10 000 €

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez à la fin de la 8 ^{ème} année
Coûts totaux	Entre 493,37 € et 1 098,06 €	Entre 788,87 € et 2 828,37 €	Entre 1 220,91 € et 5 931,93 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	Entre 4,92% et 10,98%	Entre 1,90% et 6,60%	Entre 1,39% et 5,87%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. *

Les coûts présentés dans le tableau ci-dessus prennent en compte les frais d'assurance maximums contractuels. Les coûts minimums présentés sont ceux du support le moins coûteux, les coûts maximums sont ceux du support le plus coûteux.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts. *

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Entre 0,52% et 0,81%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	Aucun	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	Aucun	L'incidence des coûts encourus lorsque SMAvie BTP achète ou vend des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	Entre 0,87% et 5,10%	L'incidence des coûts que SMAvie BTP et la société de gestion de portefeuille prélèvent chaque année pour gérer vos investissements et les coûts relatifs aux frais d'assurance maximums contractuels et coûts accessoires, pour le support le moins coûteux et pour le support le plus coûteux.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Aucun	L'incidence des commissions d'intéressement liées aux résultats. Cette commission est prélevée sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	Aucun	L'incidence des commissions d'intéressement. Ce montant est prélevé lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.

Les coûts que vous supporterez sont fonction des supports d'investissement que vous choisirez*.

Les informations relatives à chaque support d'investissement sont consultables sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante www.groupe-sma.fr*

Combien de temps dois-je le conserver, et puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans

Au-delà de la période de détention recommandée de 8 ans, le contrat arrive à sa pleine maturité en termes d'horizon de placement de votre investissement.

Vous pouvez demander à tout moment à récupérer partiellement ou totalement les montants investis.

Pour cela vous devrez nous adresser une demande de désinvestissement datée et signée mentionnant le montant souhaité.

En cas de rachat partiel ou rachat total demandé avant le terme de la quatrième année qui suit chaque opération d'investissement effectuée sur le support en euros, la garantie de fidélité correspondant à ces opérations est perdue.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez alors adresser votre réclamation sur le site internet de SMAvie BTP à l'adresse suivante : www.groupe-sma.fr.

La réclamation peut également être adressée à l'adresse suivante par courrier :

SMAvie BTP - Service Accueil Réclamation - TSA 22571, 92894 Nanterre CEDEX 16

Vous pouvez également adresser votre réclamation par courriel à : accueil_reclamation_smavie@groupe-sma.fr

Autres informations pertinentes

Les documents d'information réglementaires suivants sont disponibles sur le site internet www.groupe-sma.fr :

- la notice d'information valant conditions générales du contrat ;
- le rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de SMAvie ;
- la notice fiscale du contrat ;
- les caractéristiques principales des supports en unités de compte ;
- les DIC (documents d'informations clés pour l'investisseur) relatifs à chaque support en unités de compte ;
- les documents d'informations spécifiques relatifs à chaque support d'investissement.

*Mentions obligatoires imposées par la réglementation énonçant une description générale qui ne reflètent pas toujours les caractéristiques du produit.

IV0697H- 16 novembre 2022.

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15

www.groupe-sma.fr

SMA